

POINTS SAILLANTS

- Le 24 février, Mme Rania El-Alloul s'est présentée à la Cour du Québec pour demander à titre anticipé de lever la saisie sur sa voiture décidée par la Société de l'assurance automobile du Québec.
- La juge de la Cour du Québec Eliana Marengo a indiqué à Mme El-Alloul que le foulard (hidjab) de la requérante n'était pas conforme à son interprétation des règlements de la salle d'audience relatifs à l'habillement.
- Mme El-Alloul a refusé de retirer son hidjab, invoquant des motifs religieux.
- Mme El-Alloul n'a pas été autorisée à déposer sa demande. On lui a dit de revenir avec un avocat. Mme El-Alloul a répondu qu'elle n'avait pas suffisamment d'argent.
- Des Québécois et des Canadiens ont réagi à l'enregistrement audio de la discussion et ont transmis des messages de soutien à Mme El-Alloul. Ils se sont dits consternés sur les médias sociaux par la manière dont elle a été traitée, et ont amassé des fonds pour acheter une voiture à la mère qui élève seule ses trois enfants.
- Mme El-Alloul a refusé les dons de la campagne de financement collectif et a demandé que l'argent amassé serve plutôt au soutien des droits de la personne. Les organisateurs de la campagne ont annoncé qu'ils étudiaient des options pour l'utilisation des fonds, en consultation avec les donateurs; ils ont déjà promis d'en utiliser une part pour rembourser les frais juridiques engagés par Mme El-Alloul dans ses démarches pour contester la manière dont elle a été traitée.
- Le Conseil national des musulmans canadiens appuie l'affaire de Mme El-Alloul et accepte les dons pour compenser les frais juridiques.
- M. Julius Grey, avocat constitutionnel renommé de Montréal, et M. Mathieu Bouchard du cabinet d'avocats Irving Mitchell Kalichman (IMK), ont

déposé une requête de jugement déclaratoire pour obtenir une clarification sur les droits des Québécois d'accéder à la justice tout en portant les vêtements et signes religieux prescrits par leurs croyances.

- Des conseillers juridiques travaillent également à préparer une plainte en justice quant à l'incapacité de Mme El-Alloul à accéder au système judiciaire.